

La République du Centre, 5 avril 2016

SONDAGES ■ Le projet Sueur ne passe pas

Ça ressemble à une dernière chance. Le texte des sénateurs Hugues Portelli (Val d'Oise, Les Républicains) et Jean-Pierre Sueur (Loiret, PS) visant à réglementer les sondages doit être examiné en dernière lecture, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale. Ces parlementaires, considérant l'importance qu'ont pris les sondages dans la vie politique, ont voulu réformer une loi obsolète datant de 1977. Afin d'éviter les dérives connues dans le passé, ils proposent d'offrir plus de transparence, en demandant, par exemple que soit connu le nom du commanditaire du sondage, en indiquant la marge d'erreurs des résultats, la façon dont les chiffres ont été redressés... Leur projet a été adopté à l'unanimité par le Sénat en 2011, puis par la commission des lois de l'Assemblée nationale... mais elle n'a jamais été proposée au vote des députés. Jean-Pierre Sueur et Hugues Portelli l'ont alors transformé en amendement pour le lier à une loi en cours d'examen concernant l'organisation de la présidentielle. Celui-ci a de nouveau été adopté à l'unanimité par le Sénat la semaine dernière, et par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Mais le gouvernement s'y oppose et Jean-Pierre Sueur n'est « pas optimiste » quant à son adoption, aujourd'hui, au Palais Bourbon. François Hollande ne se montre pas plus partisan de la transparence des sondages que son prédécesseur Nicolas Sarkozy. ■